

La proposition participiale ou ablatif absolu

I - La proposition participiale en français :

1) Définition :

La proposition participiale est une proposition :

- dont le verbe est au participe présent ou passé ;
- dont le verbe a un sujet propre ;
- sans mot subordonnant.

N.B. : le participe ne doit se rapporter à aucun autre mot de la phrase qu'à son sujet propre.

Ex. : (Au contraire Hannibal, à Cannes, les ailes ayant été ramenées

PROP. ...

Prop. participiale

en arrière (et) le centre de sa ligne avancé, repoussa les nôtres au

Prop. participiale

...INDÉPENDANTE

premier assaut.)

2) Méthode :

- repérez les participes
- vérifiez qu'ils ont un sujet propre
- délimitez la proposition

II - L'ablatif absolu en latin :

1) Définition :

